

Liberté de quitter l'Église

Gordon B. Hinckley (1910-2008) :

Certains de ceux qui nous critiquent et certains de nos ennemis nous mettent au défi de dire combien de membres ont quitté l'Église pendant l'année. Je vous assure qu'ils sont relativement peu nombreux. Chaque fois que l'on me demande cela, je suis triste pour celui qui pose la question. Je souhaite de tout mon cœur qu'il puisse avoir une autre façon de voir les choses.

...

Cependant, il est libre de partir s'il le veut. Nous, nous travaillerons de toutes nos forces avec lui et nous l'encouragerons à rester. Mais s'il désire perdre les nombreuses bénédictions que reçoivent les membres de cette Église, il en a le droit. Quelques-uns nous ont quittés et ceux qui sont partis ont, pour certains, goûté à de nouvelles doctrines. Après quelque temps, ils ne les ont pas trouvées à leur goût et ils ont demandé la permission de revenir. Ils sont les bienvenus. (*L'Étoile*, octobre 1984, p. 100-101, 105)

Dieter F. Uchtdorf :

La recherche de la vérité a conduit des millions de personnes vers l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours. Cependant, il y en a qui quittent l'Église qu'ils avaient autrefois aimée. On pourrait se demander : « Si l'Évangile est si merveilleux, pourquoi certains le quittent-ils ? » On suppose parfois que c'est parce qu'ils ont été offensés, ou parce qu'ils étaient paresseux ou encore pécheurs. En réalité, ce n'est pas aussi simple. En fait, il n'y a pas qu'une seule raison qui s'applique à toutes les situations.

Dans cette Église où nous respectons tant le libre arbitre, qui a été rétablie par un jeune homme qui se posait des questions et cherchait des réponses, nous respectons les personnes qui recherchent honnêtement la vérité. Cela peut nous briser le cœur quand leur parcours les éloigne de l'Église que nous aimons et de la vérité que nous y avons trouvée, mais nous respectons leur droit d'adorer le Dieu Tout-Puissant selon les inspirations de leur conscience, tout comme nous réclamons ce même droit. (*Le Liahona*, novembre 2013, p. 22)